



Bruxelles, le 28 mai 2021
(OR. en)

9092/21

FIN 387
INST 198
PE-L 13

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Comité budgétaire
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
N° doc. Cion:	8899/21
Objet:	Virement de crédits n° DEC 11/2021 à l'intérieur de la section III - Commission - du budget général pour l'exercice 2021

1. Le 18 mai 2021, la Commission a présenté au Conseil la proposition de virement de crédits n° DEC 11/2021, conformément à l'article 31, paragraphe 1, du règlement financier¹.

Cette proposition vise à transférer un montant de 17,29 millions EUR en crédits d'engagement (CE) et de paiement (CP) de l'article 30 02 02 (*Crédits dissociés*) à l'article 08 05 01 (*Établir un cadre de gouvernance pour les activités de pêche menées par les navires de pêche de l'Union dans les eaux des pays tiers*), comme il est indiqué dans le document 8899/21.

¹ Règlement (UE, Euratom) 2018/1046 du Parlement européen et du Conseil du 18 juillet 2018 relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union, modifiant les règlements (UE) n° 1296/2013, (UE) n° 1301/2013, (UE) n° 1303/2013, (UE) n° 1304/2013, (UE) n° 1309/2013, (UE) n° 1316/2013, (UE) n° 223/2014, (UE) n° 283/2014 et la décision n° 541/2014/UE, et abrogeant le règlement (UE, Euratom) n° 966/2012 (JO L 193 du 30.7.2018, p. 1).

2. Ce virement a pour objet de couvrir les contributions financières de 2021 inscrites dans les protocoles mettant en œuvre les accords de partenariat dans le domaine de la pêche durable que l'UE a conclus avec les gouvernements du Groenland et du Danemark (16,52 millions d'EUR), ainsi qu'avec Cabo Verde, la Mauritanie et les Seychelles (0,77 million d'EUR).
3. Le Comité budgétaire a examiné la proposition de virement lors de sa réunion du 26 mai 2021.
4. À l'issue de cet examen, le Comité budgétaire est convenu, à la majorité qualifiée, de suggérer au Comité des représentants permanents qu'il recommande au Conseil d'approuver:
 - la proposition de virement de crédits, telle qu'elle figure dans le document 8899/21; et
 - le projet de lettre qui figure à l'ANNEXE de la présente note.

PROJET DE LETTRE

du: président du Conseil

au: président du Parlement européen

copie: présidente de la Commission

Monsieur le Président,

Conformément aux dispositions de l'article 31, paragraphe 6, du règlement financier du 18 juillet 2018¹, je vous informe que le Conseil a approuvé le virement de crédits n° DEC 11/2021 à l'intérieur de la section III - Commission - du budget général pour l'exercice 2021.

(Formule de politesse).

¹ Règlement (UE, Euratom) 2018/1046 du Parlement européen et du Conseil du 18 juillet 2018 relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union, modifiant les règlements (UE) n° 1296/2013, (UE) n° 1301/2013, (UE) n° 1303/2013, (UE) n° 1304/2013, (UE) n° 1309/2013, (UE) n° 1316/2013, (UE) n° 223/2014, (UE) n° 283/2014 et la décision n° 541/2014/UE, et abrogeant le règlement (UE, Euratom) n° 966/2012 (JO L 193 du 30.7.2018, p. 1).